



## Acquisition foncière de parcelles situées dans l'espace de mobilité du fleuve Loire

### LE PROJET

- **Mots clés** : Dynamique fluviale\*, maîtrise foncière.
- **Localisation** : Régions Auvergne et Bourgogne – Départements Allier et Saône-et-Loire – Communes Saint-Martin-des-Lais et Vitry-sur-Loire.
- **Maîtres d'ouvrages** : Communes de Saint-Martin-des-Lais (03) et Vitry-sur-Loire (71).
- **Partenaires** : Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.
- **Contact** : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr – tél. : 04 70 42 89 34.
- **Financeurs** : AELB, FEDER Loire.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 115 hectares.
- **Période de réalisation de l'action** : 2009 à 2012.
- **Milieu** : Zones alluviales, espace de mobilité de la Loire.
- **Montant total pour l'action** : 260 600 €.



### ► Un des tronçons les plus mobiles de la Loire

Les méandres des Germaines correspondent à une vaste zone alluviale située au cœur de la Loire des méandres. Secteur à dynamique latérale active et peu contraint par les digues, la divagation du lit permet l'érosion des berges et la recharge sédimentaire de la Loire. Cette dynamique génère une mosaïque de milieux naturels, dont certains sont d'intérêt communautaire (forêt alluviale résiduelle, boires et bras morts, pelouses à corynéphores...). Le site abrite une multitude d'espèces animales et végétales dont plusieurs patrimoniales (sternes, castors, œdicnèmes criards...). De ce fait, il est intégré dans les périmètres des sites Natura 2000 du Val de Loire d'Iguerande à Decize.

Le CEN Allier intervient sur le Val de Loire sur le site des méandres des Germaines depuis 2002 dans le cadre du programme Loire nature, en lien avec le CEN Auvergne, opérateur du programme à l'échelle régionale.

En septembre 2006, un accord foncier a été passé entre les Conservatoires et le plus important propriétaire foncier possédant plus de la moitié des parcelles privées localisées sur le site et réparties de chaque côté de la Loire. Forts de ce partenariat privilégié, les Conservatoires ont pu mettre en place de nombreuses actions de préservation et de sensibilisation. En 2009, ces terrains ont été mis en vente.

En tant que site pilote pour le maintien de l'espace de mobilité de la Loire, le secteur des méandres des Germaines fait l'objet de différents projets de recherche tant en géomorphologie fluviale (université de Paris) qu'en écologie végétale avec un programme d'études sur le peuplier noir, espèce indicatrice du bon fonctionnement morphologique du fleuve (Inra d'Orléans).

### ► La maîtrise foncière comme outil de préservation

La maîtrise des terrains riverains du fleuve est l'outil le plus pertinent pour le maintien de l'espace de mobilité, car elle permet de sécuriser sur le long terme la divagation du lit. Pour mener à bien ce projet d'acquisition, il convenait de pouvoir associer les acteurs locaux, les riverains et les partenaires techniques et financiers pour leur présenter les enjeux de préservation du patrimoine naturel et l'importance d'une maîtrise foncière forte pour conduire une gestion conservatoire et durable.

La localisation inter-régionale des méandres des Germaines nécessitait également d'informer les partenaires institutionnels des régions Auvergne et Bourgogne.



Léperrière de la Loire est une des espèces végétales protégées de la région Bourgogne. Endémique des grèves remaniées de la Loire et de l'Allier, elle résiste à la mobilité du substrat grâce à son puissant système racinaire.



## Opérations mises en œuvre

Une première réunion d'information, organisée par le CEN Allier et le CEN Bourgogne, a permis de réunir les maires des deux communes, les Conseils généraux de l'Allier et de Saône-et-Loire, le Conseil régional de Bourgogne et le service gestionnaire de la Loire (DDT 58). L'objectif de cette réunion était de présenter les enjeux de conservation du patrimoine naturel mais également d'étudier les différents scénarii d'acquisition tant au niveau des porteurs du projet que des sources de financements potentielles. Parallèlement, la Fédération des chasseurs de Saône-et-Loire s'est positionnée pour l'acquisition et la gestion de ces terrains. Des rencontres ont eu lieu entre les CEN Allier, CEN Bourgogne et la Fédération des chasseurs pour envisager un partenariat sur le projet d'acquisition et *a minima* sur la gestion des terrains. Ce premier projet n'a cependant pu aboutir faute d'un accord unanime sur les partenariats envisagés. Les Conservatoires ont alors consulté les deux communes sur leur positionnement quant à l'acquisition en indiquant que les Conservatoires se porteraient candidats au cas où les communes ne seraient pas intéressées. Les deux communes se sont prononcées favorablement sur le principe de l'acquisition. Les dossiers de demande de financements ont alors été construits en faisant intervenir l'Agence de l'eau et des fonds européens (FEDER), ainsi qu'une part d'autofinancement des communes.



© D. Mayerau/CEN Allier

La présence d'espèces patrimoniales (ici un œdicnème criard) vaut aux méandres des Germaines d'être intégrés au réseau Natura 2000.



© D. Mayerau/CEN Allier

Des panneaux de sensibilisation à la présence de sternes et autres oiseaux nicheurs des grèves ont été installés sur les berges de la Loire.

## Résultats

Un peu plus de trois années se sont écoulées entre la mise en vente des terrains et l'achèvement des opérations d'acquisition (automne 2011 pour Saint-Martin-des-Lais et mars 2012 pour Vitry-sur-Loire). Pour la commune de Saint-Martin-des-Lais (03), le Conseil régional s'est finalement substitué au FEDER pour le financement de l'opération, dont le coût total s'est élevé à 124 900 € pour près de 54 hectares. Pour la commune de Vitry-sur-Loire (71) le plan de financement initial a été maintenu et a permis l'acquisition d'un peu plus de 61 hectares pour 135 700 €. Dans les deux cas, le calcul des surfaces s'est basé sur le cadastre, mais une évaluation des terres érodées a été réalisée sous SIG afin de soustraire les terrains laissés au fleuve. Les deux communes, une fois propriétaires, ont signé avec le CEN Allier des baux emphytéotiques de dix-huit ans (Saint-Martin-des-Lais) et trente ans (Vitry-sur-Loire). Une gestion adaptée sera ainsi mise en place par le Conservatoire sur ces terrains.

### Le projet de Réserve naturelle régionale de Saint-Martin-des-Lais

#### Entretien avec Louis Bardet, maire de Saint-Martin-des-Lais

La commune a pu acquérir ce site de 54 hectares dans le cadre du Contrat territorial Val de Loire Auvergne qui a permis de subventionner cette opération à 98 %.

Ces terrains font partie des quelque 1 100 hectares de la commune, inscrits au réseau Natura 2000. Ils ont été confiés en gestion au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, qui veillera à améliorer leur potentiel d'accueil pour la faune et la flore. Cette gestion, visant à maintenir une diversité de milieux, comprend également un plan de chasse pour une meilleure régulation des sangliers dont la prolifération pose problèmes aux riverains et sur certains milieux naturels.

Parallèlement, le Conservatoire porte sur ce site un projet de Réserve naturelle régionale, auquel la commune est plutôt favorable. Outre les actions directes de préservation des espèces, l'installation d'un agriculteur est prévue qui permettra le maintien de milieux ouverts. Un projet de sentier pédagogique est également en pourparlers. Les démarches sont longues, mais nous espérons un classement pour le début de l'année 2014.

